

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – DUBAÏ*

Tous les voyageurs empruntant un vol direct doivent obligatoirement présenter à leur embarquement :

- Soit le résultat négatif d'un test PCR effectué dans les 72 heures précédant l'embarquement.
- Soit un certificat de vaccination d'un vaccin administré en France ou aux Emirats arabes unis.

Les voyageurs en provenance d'un autre pays que la France ou effectuant un transit via un pays tiers doivent se renseigner directement auprès de leur compagnie aérienne sur les conditions sanitaires exigées.

Concernant les certificats et tests, une version en anglais ou en arabe des résultats du test peut être exigée par certaines compagnies. Ce test PCR peut être effectué dans n'importe quel laboratoire agréé par les autorités françaises.

Les enfants de moins de 12 ans en sont exemptés.

Veillez à ce que vos certificats de test disposent d'un QR Code.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins - Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield – ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection) :

- Fournir un certificat de vaccination

Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :

- Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h avant votre départ. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus.
- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur.

Cette attestation est disponible en format numérique [ici](#).

Si vous ne disposez pas de support numérique, elle peut être rempli en format papier [ici](#).

Certaines compagnies aériennes peuvent exiger en plus du certificat de vaccination un résultat de test PCR négatif. Il convient de vérifier ces informations directement auprès de sa compagnie.

Le coût du test PCR est d'environ 60€ par personne et reste à votre charge. Votre Délégué Club Lookéa vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](#).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.